

# DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant  
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.  
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J  
BOULEVARD INTERNATIONAL 55  
B-1070 BRUSSELS  
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

**HyFlex® 11-423**

*Applicable à compter du : [2021/11/19]*

**EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III**

EN388: 2016



**4X32B**

EN 407



**X1XXXX**

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN407:2020 , EN ISO 21420:2020 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2021/1224 émis par l' organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM**

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l' organisme notifié:"

Guido Van Duren  
Director - Regulatory affairs  
Ansell

**CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM**

Lieu : Bruxelles  
Date : 2021/11/19

# DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant  
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.  
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J  
BOULEVARD INTERNATIONAL 55  
B-1070 BRUSSELS  
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

**HyFlex® 11-423**

*Applicable à compter du : [2018/12/06] et jusqu'à: [2021/11/18]*

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



4X32B



X1XXXX

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016, EN 407:2004, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/2095 émis par l' organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l' organisme notifié :



Guido Van Duren  
Director - Regulatory affairs  
Ansell

**CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM**

Lieu : Bruxelles  
Date : 2018/12/06

# DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant  
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.  
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J  
BOULEVARD INTERNATIONAL 55  
B-1070 BRUSSELS  
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

**HyFlex® 11-423**

*Applicable jusqu' au : [2018/12/05]*

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



4332



X1XXXX

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2003, EN 407:2004, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l' EPI soumis à l' examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 032/2014/1273 émis par l' organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l' organisme notifié :



Guido Van Duren  
Director - Regulatory affairs  
Ansell

**CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM**

Lieu : Bruxelles  
Date : 2014/09/18